

gagée à accepter la marque, elle ne s'est pas engagée à indiquer la date du jour mais celle du mois seulement. Il lui semble qu'en désignant le jour et le mois sur le fromage ce serait faire tort au produit sur les marchés étrangers ; car dès que le fromage porterait une date ancienne de quelques mois, on le dédaignerait quelque bon d'ailleurs que soit son état ; il n'y a aucun doute qu'on en offrirait un très bas prix et dans une vente forcée il ne rapporterait qu'une somme dérisoire. Aucun pays du monde ne marque son fromage et la première demande qui ait été faite provient de marchands anglais. Il y a là un manque d'équité, car il n'a jamais entendu exprimer le désir que le fromage anglais fût marqué. Il y a quinze ans, dix-huit ans peut-être les Etats Unis marquaient leur fromage, mais ils ont dû abandonner ce système. Il est douteux que la marque du fromage puisse être dans les meilleurs intérêts du Canada.

M. George Hodge déclare, à son tour, qu'étant en Angleterre, dans le courant de cette année, il a demandé à plusieurs négociants en fromage leur opinion au sujet de la marque du fromage du Canada et il leur importait peu que le fromage pourvu qu'il fût bon, fût marqué ou non. Il leur déclara que la demande en avait été faite d'Angleterre ce à quoi ils répondirent que tout cela n'était que du *humbug*, car si un homme, en examinant dans un entrepôt un lot de fromage ne pouvait dire s'il était de fabrication de juin, juillet, août, ou septembre, il était temps pour lui de quitter le commerce.

M. P. W. McLagan proposa avec l'appui de M. George Hodge :

“ Qu'un comité soit nommé pour correspondre avec les différentes associations laitières du Canada, afin d'en arriver à une entente commune pour repousser l'indication de la date sur le beurre et le fromage proposée par la législation fédérale et, en cas d'accord, d'envoyer une députation auprès du gouvernement ; qu'en outre il soit fortement recommandé au Département de l'Agriculture de soumettre son projet de loi aux différentes Associations de commerces de provisions dans la Grande Bretagne afin d'obtenir leur opinion avant de mettre le dit projet de loi devant le Parlement.

M. A. Hodgson, de son côté, pense que le moins de mots possible doivent exister sur les côtés des boîtes ou paquets et propose :

“ Que l'Association est fortement

d'opinion qu'il est de la plus grande importance d'user du moins de possible dans les marques sur les côtés du beurre et du fromage et que les importateurs anglais ayant seulement demandé que la date et le mois soient marqués sur le côté du beurre et du fromage ;

“ Il est résolu que l'Association recommande fortement que la date et le mois seulement soit marqués sur les côtés du fromage ; que tous les paquets contenant des produits manufacturés en Canada devant être marqués des mots Canadian, Canadien ou Canada, il est superflu et inutile de les imprimer sur les côtés du beurre et du fromage.”

Adopté à l'unanimité.

Pour nous, nous nous en tenons de préférence aux remarques de MM. A. W. Grant et Geo. Hodge. L'indication d'une date ne peut être d'aucun avantage à nos fabricants et nous sommes persuadés, comme le Président de l'Association qu'elle sera nuisible en de nombreux cas. Les seules marques vraiment utiles, à notre point de vue, sont celles indiquant l'origine du fromage. La marque “ Canada ” par exemple est nécessaire pour séparer notre fromage qui va toujours se perfectionnant et qui a conquis le marché anglais, des fromages d'autres pays qui pourraient être présentés comme canadiens quoique n'en ayant ni le bon goût ni l'excellent arôme. Le numéro de la fabrique nous paraît au moins aussi utile pour récompenser les meilleurs fabricants qui verront leur production recherchée de préférence et obtiendront de meilleurs prix, récompense de leurs soins et de leur travail.

Les fabricants moins habiles seront bien obligés de se perfectionner dans leur art quand ils sauront que l'indication du numéro de fabrique est, pour eux, un certificat de qualité très bonne, bonne, passable ou médiocre. Ils recevront pour leurs produits un prix basé sur la réputation qu'ils auront acquise à la fabrique et chacun cherchera à se créer la meilleure renommée pour obtenir les meilleurs prix du marché.

Enfin, la date n'a aucune utilité et n'indique point la qualité, nous l'avons fait remarquer précédemment. Déjà à la convention de Joliette tout le monde semblait être d'accord que le beurre ou le fromage devaient être payés aux fabricants d'après la qualité ; on a même demandé, et nous sommes de cet avis, que les acheteurs laissent complètement de côté le mauvais fromage afin de ne pas compromettre sur le

marché anglais l'excellente réputation que nous avons eu tant de peine à acquérir pour nos produits.

On devrait s'en tenir là et ce serait bien simple de notre part d'aller nous créer des embarras, des ennuis et des différences de prix, au moyen d'une législation que nous ferions nous-mêmes ou que nous laisserions faire sans protester.

## ECOLES D'INDUSTRIES

Un cours de tannerie pratique a été inauguré le 1er octobre à Vienne, Autriche. Nous avons déjà signalé en d'autres pays la création d'écoles de tannerie en émettant le vœu que de tels exemples soient suivis au Canada. Nous renouvellerons encore ce vœu aujourd'hui.

La tannerie occupe une grande place dans notre pays ; la matière première s'y trouve en abondance par suite de l'extension toujours plus grande de l'élevage et de l'impulsion donnée à la fabrication du fromage et du beurre, et les gouvernements soit fédéral, soit provincial, ont jusqu'ici paru ne pas s'apercevoir de son existence.

Cependant, dans ces dernières années, il s'est fait d'immenses progrès dans le travail des peaux, de nouveaux procédés de tannage ont été découverts et des produits nouveaux ont procuré aux tanneurs qui les emploient une économie de temps et d'argent, c'est-à-dire des bénéfices.

Les méthodes scientifiques ont remplacé les procédés routiniers d'autrefois ; on sait maintenant mieux que jamais le pourquoi des choses et, c'est à étudier ce pourquoi et à le mettre en pratique, que certains pays, autrefois peu fortunés, sont devenus riches de pauvres qu'ils étaient autrefois.

L'Allemagne est un exemple frappant sous ce rapport. Depuis un certain nombre d'années déjà, on y a ouvert des écoles pour toute sorte d'industries et c'est par la science acquise dans ces écoles que les manufacturiers et leurs employés sont parvenus à faire de ce pays un centre de production qui couvre le monde entier de ses produits.

Ici, on s'est borné jusqu'à présent à créer des fermes expérimentales, des écoles de laiterie et à subventionner des écoles d'agriculture. Certes, dans un pays où l'agriculture tient autant de place qu'au Canada, c'était bien par là qu'il fallait commencer, en effet ; mais maintenant que ces écoles fonctionnent régulièrement, il serait gran-